



IMPOTS SUR DETOURNEMENTS

Par **kitibus**, le **29/07/2014** à **17:09**

Bonjour à tous, rnrnJ'aimerais savoir si vous pouvez m'aider ?rnrnJ'ai déposé de l'argent sur mon compte (62700 euros) en 2008 - 2009. Je regrette bien entendu ce que j'ai fait.rnrnJ'ai été condamné à tout rembourser et à 6 mois de prison ferme en 2013.(mon ex patron a fait appel)rnrnJ'ai été taxé à hauteur de 60000 euros par les impôts. Ils prélèvent directement 500 € sur mon salaire.rnrnNous avons trouvé un protocole avec mon ex patron : lui payer d'une traite 45000 euros et il se désiste de son appel. J'ai pu réaliser cette transaction grâce à l'aide de ma famille.rnrnMa question : qu'en est-il des impôts (à ce jour ils ont prélevés 21000 euros sur mes salaires)rnrnVont-ils stopper cette taxation à partir du moment où j'ai payé 45000 euros.rnrnMerci d'avance pour votre réponse si vous avez une idée.rnrnCdt,rnrnM

Par **Adonis**, le **31/07/2014** à **00:19**

Bonsoir, rnrnLe remboursement à votre patron n'a pas d'incidence sur le plan fiscal, car ce qui est pris en compte c'est le fait que vous ayez disposé de l'argent en 2008-2009.rnrnAprès, il se peut toujours que le redressement soit contestable en lui-même. rnrnBien cordialement.rnrnAdonis